

REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TARENTOISE

Réunion du 14 février 2025

Le quatorze février deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures et huit minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Pierre LETIEVANT, 1^{er} adjoint.

Date de convocation du Conseil : le dix février deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : Mesdames Danielle RANGER, Bernadette TRANCHAND, Messieurs Mickael BLACHON, Frédéric DELOLME, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET, Serge THIVILLON.

Absents : /

Secrétaire de séance : Danielle RANGER

Délibération n°1 : (2025-006) : Election du maire

Considérant la démission de Madame TARDY Mireille en sa qualité de maire en date du 20 janvier 2025, accordée par la Préfecture le 3 février 2025,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu les articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Pierre LETIEVANT est candidat à la fonction de maire.

Au premier tour de scrutin secret, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

A obtenu :

- M. Pierre LETIEVANT : 8 (huit) voix

M. LETIEVANT Pierre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Pour copie certifiée conforme
À Tarentaise, le 17/02/2025

*Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 17/02/2025
et affichage en mairie le même jour*

Pierre LETIEVANT,
Maire



Danielle RANGER,
Secrétaire de séance